



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

exercice de la profession

Question écrite n° 48134

## Texte de la question

M. René-Paul Victoria attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la création d'un groupe d'appui technique sur les pratiques non conventionnelles à visée thérapeutique. En effet, certains s'étonnent de constater que parmi les membres constituant ce groupe, on ne retrouve aucun représentant des usagers des différentes thérapies. Aussi, il souhaiterait savoir si ce groupe peut être complété, notamment par un représentant du syndicat environnement santé.

## Texte de la réponse

Le groupe d'appui technique sur les pratiques non conventionnelles à visée thérapeutique créé par l'arrêté du 3 février 2009 aura pour mission prioritaire d'élaborer une information objective sur ces pratiques. La participation des représentants des usagers pourra être sollicitée, en tant que de besoin, selon les sujets abordés. Aussi, n'est-il pas opportun d'intégrer des représentants des usagers en tant que membres permanents du groupe de travail afin de permettre à ces associations d'intervenir en toute liberté d'expression.

## Données clés

**Auteur :** [M. René-Paul Victoria](#)

**Circonscription :** Réunion (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 48134

**Rubrique :** Médecines parallèles

**Ministère interrogé :** Santé et sports

**Ministère attributaire :** Santé et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 5 mai 2009, page 4163

**Réponse publiée le :** 28 juillet 2009, page 7526